



Secteurs protection des plantes, grandes cultures, cultures fourragères

Bulletin grandes cultures et herbages

Bulletin du 27 mai 2011

Les nouveautés par rapport au bulletin précédent (20 mai) sont en rouge.

RESUME

Culture	Stade	Organisme nuisible	Intervention
Céréales	55-75	fusariose sur épi criocères, chlorops	fongicide insecticide
Maïs	00-18	adventices pyrale	herbicide insecticide
Pois de printemps	61-72	pucerons, tordeuse	insecticide
Pomme de terre	30-61	mildiou doryphore	fongicide insecticide
Tournesol	14-51	pucerons	contrôle

CEREALES

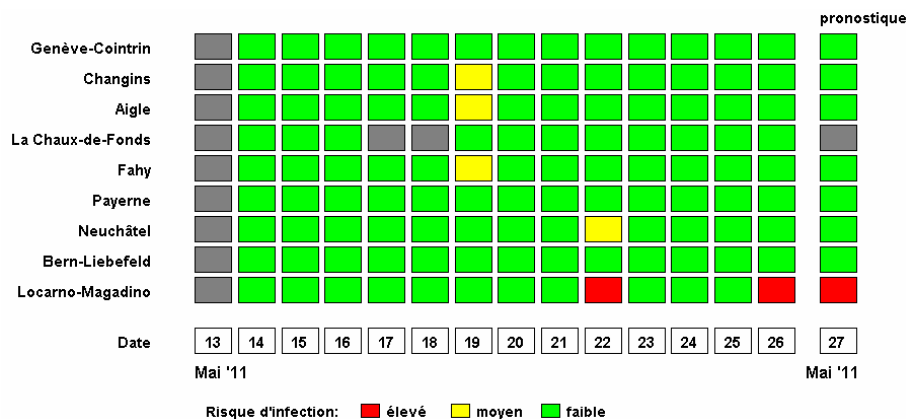
Stade: blé : floraison à début remplissage des grains; orge : remplissage des grains.

Maladies du blé (FT 2.53.3, 2.55, 2.59.1)

La **septoriose** n'est actuellement que rarement présente sur les feuilles du haut. La **rouille brune** colonise les premières parcelles.

Contre la **fusariose** sur épi (FT 2.53.3, 2.56, 2.59.1), un fongicide se justifie uniquement avec un précédent maïs.

Le risque est particulièrement élevé sur variété sensible (Caphorn, Levis, Tapidor et Winnetou), si les pailles de maïs n'ont pas été enfouies et s'il pleut durant la floraison du blé. Selon les récents essais d'Agroscope, le broyage des résidus ne montre pas une grande efficacité contre la fusariose. Fongicides homologués: voir fiche 2.59.1. Les fongicides contenant du PROTHIOCONAZOLE sont les plus efficaces. Le fongicide s'appliquera du début à la mi-floraison si un risque d'infection est avéré. Le site



www.fusaprog.ch renseigne sur les risques d'infection (voir figure).

Insectes (FT 2.61 et 2.63)

Le vol de **criocères** est important cette année. C'est le dernier moment pour intervenir si le seuil d'une larve par plante est dépassé avec Biscaya, Audienz ou Zolone (FT 2.63). Ce traitement peut actuellement encore être rentable sur les blés de printemps ou les parcelles tardives de blé d'automne. Une autorisation de la SPP est nécessaire en toutes régions. Les autres produits (pyréthrinoides) ne sont pas autorisés. Il est trop tard pour traiter avec Nomolt, Dimilin ou Difuse.

Les **chlorops** (œufs blancs de 2 mm de long) peuvent provoquer des dégâts principalement dans les céréales de printemps. Cette année la pression est forte. La lutte contre le chlorops se fera avec les insecticides mentionnés sur la fiche 2.63 jusqu'au stade sortie de la dernière feuille si 20% des talles présentent des œufs (autorisation SPP nécessaire)

BETTERAVES

Désherbage (FT 3.31-34)

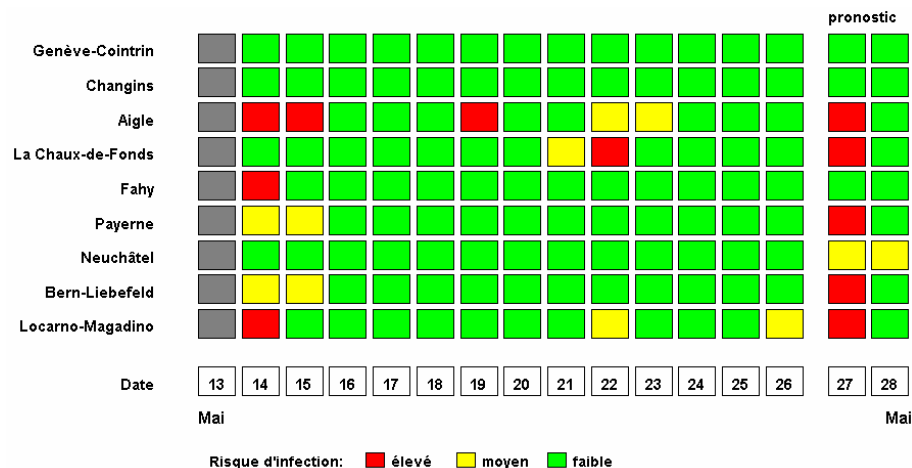
Il est recommandé d'appliquer un herbicide racinaire avant la fermeture des rangs. Il est également possible de lutter spécifiquement contre les graminées avec un graminicide. Ne pas le mélanger avec d'autres herbicides.

Fumure foliaire (FT 3.55-57)

Lors de la fermeture des rangs, apporter du Bore en fumure foliaire (FT 3.55-57) afin d'éviter la pourriture sèche du coeur. Cet apport est particulièrement indiqué sur des sols alcalins (lors de chaulage). Le bore présent dans le sol peut être bloqué par temps sec.

POMMES DE TERRE

Mildiou (FT 4.53/54)



Selon les averses, parfois orageuses, les conditions climatiques sont moyennement favorables au mildiou. Un foyer a été découvert le 9 mai sur des pommes de terre sous plastique à Noville (Chablais) et 1 foyer à Vouvry sur Bintje le 19 mai. Le site www.phytopre.ch (voir figure) informe gratuitement sur les foyers découverts en Suisse et, sur abonnement, présente les risques d'infection selon la météo.

Lorsque les fanes se touchent sur la ligne, démarrer la protection fongique avec un contact, un systémique (sauf sur cultures de

plants et pommes de terre sous plastique) ou un translaminaire (voir fiche 4.53). Renouveler la protection après 7 à 12 jours (selon le produit utilisé et la météo). Il est important d'utiliser un volume de bouillie suffisant (min 300 l/ha). Le délai d'attente pour les primeurs (= récoltées avant le 1^{er} septembre) est de 2 semaines.

Si vous découvrez un foyer de mildiou avertissez-nous, s'il vous plaît, au 021 557 99 00.

Doryphore (FT 4.63)



Le seuil d'intervention est de 30% des plantes avec des larves et/ou pontes ou 1 à 2 foyers par are. Les ICI (Consult SC, Rimon, Nomolt) et le Novodor permettent de lutter sur de jeunes larves (< de 5 mm). Les ICI ont une bonne rémanence. Lorsque les larves sont plus développées préférer Audienz. L'utilisation d'autres produits nécessite une autorisation de la SPP. Il est possible de mélanger les ICI ou Audienz avec les fongicides.

MAIS

Stade: semis à 10 feuilles.

Désherbage (FT 5.31 à 36)

Le désherbage de prélevée n'est pas autorisé en PER, sauf pour les traitements en bande. Au stade 1 à 2 feuilles il est possible d'utiliser les herbicides racinaires. Sur sol lourd choisir la dose la plus élevée, sur sol léger la dose la plus faible. **L'efficacité des herbicides racinaires est diminuée sur sol sec et en terre humifère.** Les herbicides contenant de la terbuthylazine (Calaris, Gardo Gold, Aspect, etc.) sont interdits en sol karstique. Successor T est en plus interdit en zone S2. L'atrazine sera interdite d'utilisation dès le 30 juin 2011. Appliquer les herbicides à base de sulfonilurées (Equip, Dasul, etc.) ou Mikado, Callisto, Laudis et Acido au stade 4 feuilles, lorsque les adventices sont levées, mais pas trop développées. Contrôler selon la FT 5.35/36 la tolérance des variétés aux sulfonilurées. Respecter une distance de 20 m le long des cours d'eau pour Acido. Afin de permettre à la culture de reformer sa cuticule, attendre 1 à 2 jours ensoleillés après une période pluvieuse. Sur terre noire, lors de levée échelonnée d'adventices (millets, etc), il est recommandé de fractionner les herbicides.

Souchet comestible

Le souchet comestible contamine de plus en plus de parcelles dans le Chablais et la Plaine de l'Orbe. Le souchet comestible est une graminée vivace de 25 à 40 cm de haut, à feuilles minces (5 à 10 mm de large) et allongées, formant une petite touffe, à tige dressée, lisse. Il se distingue par la base de la tige triangulaire et la production de tubercules en été. Les plantes repartent au printemps à partir de ces tubercules. Les moyens de lutte sont réduits, il s'agit donc d'éviter le transport de terre contaminée par les tubercules d'une parcelle à un autre.

Dans le maïs, il est possible de lutter contre le souchet en appliquant Dual Gold au stade 1 à 2 feuilles. L'efficacité est moyenne (FT 5.34).

Agroscope Changins ACW, Bayer, l'Office technique maraîcher, Prométerre, la SPP et Stähler organisent une **visite d'essais** de lutte herbicide et mécanique contre le souchet sur maïs.

Date : **21 juin 2011**

Lieux : - Crebelley : 9 heures 30

- Suscévaz : 14 heures



(suivre parcours fléché depuis le centre du village)

Pyrale bivoltine (FT 5.62 et 64)

Dans la majeure partie de la Suisse, la pyrale effectue son cycle en une seule génération (= race univoltine). Depuis le milieu des années 2000, une race de pyrale à 2 générations (= bivoltine) est présente dans la région située le long du lac Léman, entre la frontière genevoise et l'ouest lausannois. Dans cette région, il y a donc maintenant un mélange des 2 races de pyrale. La proportion des 2 races varie d'une parcelle à l'autre et d'une année à l'autre.

Période de vol	Race de pyrale	Moyen de lutte
fin mai à fin juin	1 ^{ère} génération de la race bivoltine	Audienz ou Steward
fin juin à fin juillet	race univoltine	trichogrammes (Audienz/Steward voir conditions)
fin juillet à fin août	2 ^{ème} génération de la race bivoltine	aucune lutte nécessaire

Liste des communes vaudoises où une lutte chimique contre la pyrale bivoltine peut se justifier en 2011:

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bougy, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Bursins, Bussigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chavannes/ Renens, Chigny, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Crissier, Denens, Denges, Duillier, Dully, Echandens, Echichens, Ecublens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Gilly, Gland, Jouxens, Lavigny, Lonay, Luins, Lully, Lussy, Mies, Monnaz, Mont-sur-Rolle, Morges, Nyon, Perroy, Prangins, Préverenges, Prilly, Renens, Rolle, Romanel-sur-Morges, Signy-Avenex, St-Prex, St-Saphorin sur Morges, St-Sulpice, Tannay, Tartegnin, Tolochenaz, Trélex, Vaux, Vich, Villars-sous-Yens, Villars-Ste-Croix, Vinzel, Vuflens-le-Château.

Si le seuil a été atteint (maïs grain : 10% des tiges attaquées et maïs ensilage : 20% des tiges attaquées en 2010 dans une parcelle de maïs proche de la parcelle), il est possible de traiter contre la 1^{ère} génération de la race bivoltine en PER avec autorisation de la SPP. La date d'application optimale de Steward (0.125 kg/ha) ou Audienz (0.2 l/ha) se situera entre **le 30 mai et le 1er juin**. Une autorisation est nécessaire en PER.

Pyrale "normale"

Dans les parcelles à **risque très élevé** de dégâts, où les mesures indirectes et les trichogrammes n'ont pas donnés d'efficacité suffisante les années précédentes, il est possible de demander une autorisation de traiter avec un insecticide homologué.

Les **conditions** pour obtenir une autorisation sont :

- culture de maïs grain,
- seuil de 30% de tiges attaquées l'année précédente dans une parcelle où une lutte avec des trichogrammes avait été effectuée,
- laisser un témoin non traité d'une largeur de barre de traitement et sur 100 m de longueur (ou sur la longueur de la parcelle si elle fait moins de 100 m),
- parcelle située sur les cantons de Vaud ou Fribourg.

Le traitement se fera uniquement avec un insecticide homologué (Steward 0.125 kg/ha ou Audienz 0.2 l/ha). Le stade d'application se situe au pic du vol de la pyrale (50% émergence); la date d'application sera donnée par les services phytosanitaires (voir conseils de saison du journal Agri ou bulletin SPP par mail).

TOURNESOL

Puceron (FT 8.52-53)

Surveiller les pucerons dès le stade 8 à 10 feuilles. Le seuil est atteint si la moitié des feuilles sont crispées au stade 10 à 14 feuilles. Si le seuil est atteint, il est possible de traiter avec Pirimicarb WG 50 (pas besoin d'autorisation en PER).



Phoma/phomopsis (FT 8.51/53)

Le vol des spores est en cours, mais les conditions ne sont pas propices à une infection des tournesols. L'efficacité des fongicides étant essentiellement préventive, la protection des cultures se fera ces prochains jours. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'efficacité du fongicide.

POIS PROTEAGINEUX

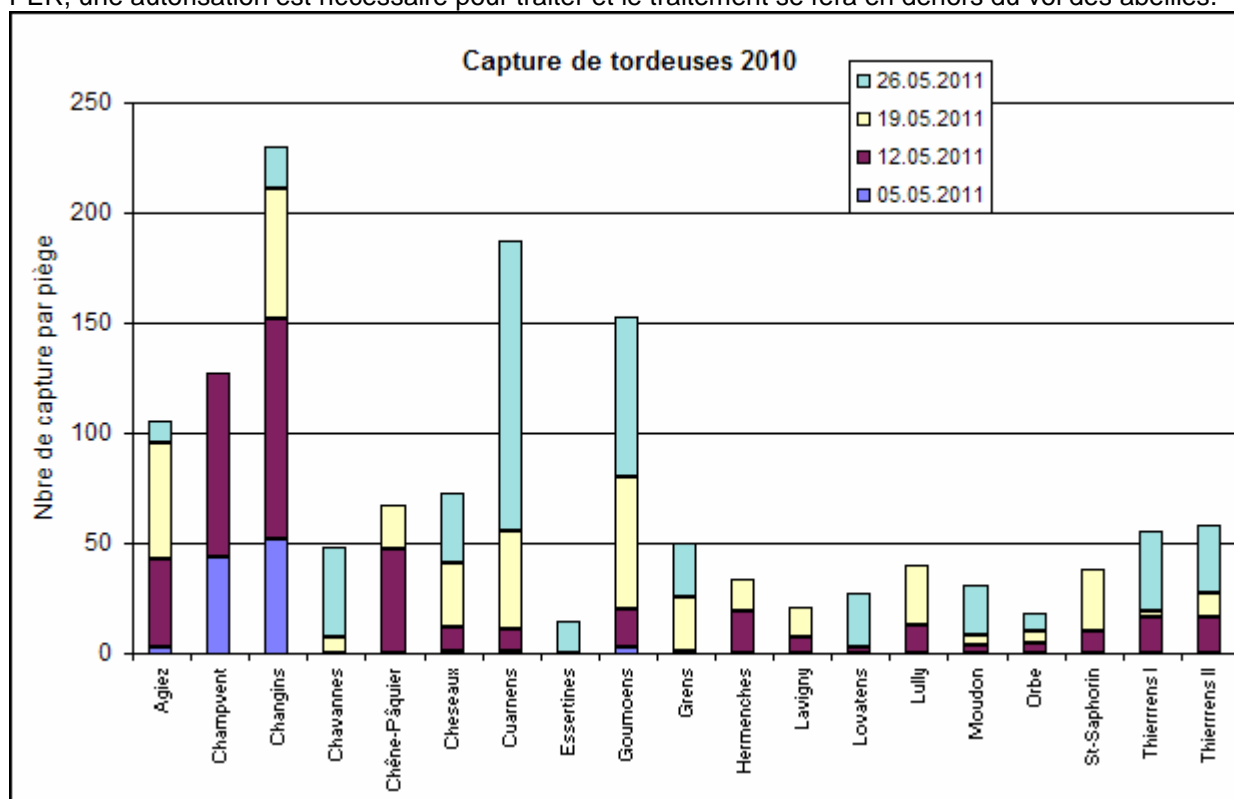
Pucerons (FT 10.52/54)

Les pucerons colonisent les pois, ils sont à surveiller surtout sur pois de printemps. Le seuil est de 80% des tiges colonisées jusqu'au début fleur. Un traitement au PIRIMICARBE peut être effectué. Il n'y a pas besoin d'autorisation en PER. Traiter en dehors du vol des abeilles.



Tordeuses :

Le vol est en cours (avec plus de 2 semaines d'avance sur une année moyenne). Le seuil est de 100 papillons cumulés dans les pièges à phéromone jusqu'au stade 2 étages de gousses plates. Le seuil a été atteint dans quelques parcelles en plaine. Le stade optimal d'intervention, 2 étages de gousses plates, est généralement atteint. Les insecticides homologués sont Karaté Zeon, Ravane 50, Decis et Decis Protech. En PER, une autorisation est nécessaire pour traiter et le traitement se fera en dehors du vol des abeilles.



JACHERES

L'application d'herbicide se fait uniquement au plante par plante. Les herbicides autorisés sont les suivants : contre **chardon** avec Clio, Lontrel (0.3%) au stade 15 à 20 cm du chardon, contre **rumex** avec Ally tabs, contre **chiendent** avec Focus ultra, Fusilade, Gallant ou Targa super (1%). Le GLYPHOSATE (5 à 10% à la mèche et 0.5% à 1.5% avec la boille à dos) permet de lutter contre le chardon, le rumex, le chiendent et le liseron. Dosages pour 10 l : 0.5% = 0.5 dl; 1.5% = 1.5 dl; 5% = 5 dl.

Contre les **solidages** et **ambrosie** : lutte mécanique (arrachage, etc).